

## MAIRIE D'EYRAGUES (13630)

L'an deux mil vingt, le seize mai, le Conseil Municipal d'Eyragues, dûment convoqué, s'est réuni à onze heures, Salle des Mariages, sous la Présidence de Max GILLES, Maire

Date de la convocation :  
14 mai 2020

Conseillers en exercice : 27  
Présents : 19  
Procurations : 4  
Votes : 23

### COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL 16 MAI 2020

**Étaient présents les Conseillers Municipaux** : GILLES Max, TROUSSEL Marc, POURTIER Yvette, DELAIR Patrick, MISTRAL Christiane, GAVANON Michel, BASNEL Françoise, PANCIN Pierre, ROSELLO Louis, RICARD André, MARTINI Geneviève, JULLIAN Madeleine, GOLFETTO Rémi, PACCHIONI Maryse, DELABRE Éric, AMAT Bruno, NIETO Corinne, BOUCHET Aurélien, AUBERY Jérémy.

**Absents excusés et représentés** : MISTRAL Christelle représentée par MISTRAL Christiane, MARCEL David représenté par TROUSSEL Marc, CHABAUD Sandra représentée par GAVANON Michel, ROSSI Yannick représenté par PANCIN Pierre.

**Absents excusés** : POUJOL Odile, MIGNOT Brigitte, LAUGE Sylviane, DELILLE Nicole.

Monsieur le Maire accueille les Conseillers Municipaux et ouvre la séance à 11h00.

#### **Nomination du Secrétaire de Séance :**

Yvette POURTIER est nommée secrétaire de séance.

#### **Délibération de validation du caractère d'urgence de convocation du Conseil Municipal**

##### **Rapporteur : Max GILLES**

M. Le Maire rappelle l'article L2121-12 du CGCT Code général des Collectivités Territoriales, qui stipule que :  
« Dans les communes de 3 500 habitants et plus, une note explicative de synthèse sur les affaires soumises à délibération doit être adressée avec la convocation aux membres du Conseil Municipal...

*Le délai de convocation est fixé à cinq jours francs. En cas d'urgence, le délai peut être abrégé par le maire sans pouvoir être toutefois inférieur à un jour franc.*

*Le Maire en rend compte dès l'ouverture de la séance au Conseil Municipal qui se prononce sur l'urgence et peut décider le renvoi de la discussion, pour tout ou partie, à l'ordre du jour d'une séance ultérieure.»*

En application desdites dispositions, une convocation a été envoyée le jeudi 14 mai 2020 soit 1 jour franc avant la réunion de ce jour le samedi 16 mai 2020.

L'urgence tient sur le fait que M. Le Maire ne souhaite pas s'engager seul dans le lancement des projets qui doivent démarrer incessamment. Il requiert donc le vote du Conseil Municipal. Il s'agit notamment des travaux importants de requalification de l'avenue Gabriel Péri nécessitant un démarrage imminent début juin 2020 pour une fin de travaux mi-août 2020 et de la notification du marché d'extension du siège de « Terre de Provence Agglomération » sans laquelle la Commune perdra le bénéfice de la subvention DSIL qui arrive à échéance le 29 mai 2020.

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales notamment son article L 2121.12 ;

**Considérant** l'urgence de voter le budget primitif pour démarrer des opérations dans les délais requis ;

**Considérant** que tous les Conseillers Municipaux ont reçu dans les délais légaux la convocation permettant de les informer du caractère et de la nature de l'urgence ;

**Après** avoir entendu l'exposé de M. Le Maire, le Conseil Municipal à l'**Unanimité** décide de :

**Approuver** le principe de l'urgence à convoquer le Conseil Municipal le samedi 16 mai 2020 à 11 heures ;

**Valider** la tenue du présent Conseil Municipal.

### **Approbation du compte-rendu de la séance du 12 mai 2020 :**

Monsieur Le Maire fait lecture du compte-rendu du Conseil Municipal précédent,

Le Conseil Municipal accepte ce compte-rendu à l'Unanimité.

M. Le Maire informe que dans le cadre de la crise sanitaire liée à la lutte contre la propagation de la pandémie du Covid-19, des agents municipaux ont assuré la continuité du fonctionnement des services publics, ce qui a conduit à un surcroît de travail en présentiel et des contraintes auxquelles ils se sont exposés.

Ainsi, et suivant les propositions du Gouvernement, il est possible d'octroyer, par délibération, une prime spéciale jusqu'à 1 000 € par agent qui a travaillé pendant cette crise.

Je vous demande de m'autoriser à rajouter cette délibération à l'ordre du jour. Le Conseil Municipal accepte cette proposition à l'Unanimité.

### **Délibération portant instauration d'une prime exceptionnelle pour les agents mobilisés, pendant la crise sanitaire, pour faire face à l'épidémie du covid-19**

Il est donc proposé d'instaurer une prime, plafonnée à 500 euros, aux agents ayant travaillé partiellement ou totalement pendant la période de crise sanitaire avec une part fixe forfaitaire de 130 € et 11,50 € par jour de présence.

Les agents ont très bien travaillé et je les remercie.

En outre, l'ordonnance du 15 avril 2020 permet à l'employeur d'obliger ses agents, absents lors de la période de confinement liée à la crise sanitaire, à poser jusqu'à 6 jours de RTT auxquelles s'ajoutent jusqu'à 6 jours de congés.

Compte-tenu du contexte exceptionnel, il est proposé de ne pas pénaliser les personnes concernées donc de ne pas appliquer cette ordonnance.

Le Conseil Municipal, à l'**Unanimité**, décide de :

**Approuver** la mise en œuvre de ces propositions ;

**Autoriser** le Maire à fixer par arrêté individuel le montant perçu par chaque agent au titre de cette prime exceptionnelle ;

**Prévoir et inscrire** au budget les crédits nécessaires au versement de ce régime indemnitaire ;

**Autoriser** M. Le Maire à signer tout document s'y afférent.

M. Le Maire a remercié les Adjointes et Conseillers sortants pour leur dévouement, leurs compétences et le travail qu'ils ont réalisé lors de leurs mandats.

## **1. Affaires Financières :**

### **1.1. Compte de gestion : Budget-Annexe de l'Eau**

*Rapporteur : Max GILLES*

Après s'être fait présenter le Budget Primitif de l'exercice 2019 du Budget-Annexe de l'Eau et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à réaliser et l'état des restes à payer.

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2019, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit dans ses écritures.

**Considérant** la régularité des comptes portés dans le compte de gestion de l'exercice 2019 du Budget-Annexe de l'Eau.

- 1) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 01 janvier 2019 au 31 décembre 2019 y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
- 2) Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2019 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;
- 3) Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Le Conseil Municipal à l'**Unanimité** décide de :

**Déclarer** que le compte de gestion du Budget Annexe de l'Eau dressé, pour l'exercice 2019 par le Receveur, visé et certifié par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

### **1.2. Compte de gestion : Budget-Annexe de l'Assainissement**

Rapporteur : Max GILLES

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2019 du Budget-Annexe de l'Assainissement et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à réaliser et l'état des restes à payer.

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2019, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit dans ses écritures.

**Considérant** la régularité des comptes portés dans le compte de gestion de l'exercice 2019 du Budget Annexe de l'assainissement.

- 1) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 01 janvier 2019 au 31 décembre 2019 y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
- 2) Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2019 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;
- 3) Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Le Conseil Municipal à l'**Unanimité** décide de :

**Déclarer** que le compte de gestion du Budget-Annexe de l'Assainissement dressé, pour l'exercice 2019 par le Receveur, visé et certifié par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

### **1.3. Compte de gestion : Budget-Annexe Caveaux Funéraires**

Rapporteur : Max GILLES

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2019 du **Budget Annexe des Caveaux Funéraires** et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à réaliser et l'état des restes à payer.

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2019, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit dans ses écritures.

**Considérant** la régularité des comptes portés dans le compte de gestion de l'exercice 2019 du **Budget Annexe des Caveaux Funéraires**.

- 1) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 01 janvier 2019 au 31 décembre 2019 y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
- 2) Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2019 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;
- 3) Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Le Conseil Municipal à l'**Unanimité** décide de :

**Déclarer** que le compte de gestion du **Budget-Annexe des Caveaux Funéraires** dressé, pour l'exercice 2019 par le Receveur, visé et certifié par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

#### **1.4. Compte de gestion : Budget-Annexe Lotissement « Les Craux Sud »**

Rapporteur : Max GILLES

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2019 du **Budget-Annexe Lotissement « Les Craux Sud »** et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à réaliser et l'état des restes à payer.

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2019, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit dans ses écritures.

**Considérant** que ce Budget-Annexe a été clôturé par délibération n° 50/19 du 11 juin 2019.

**Considérant** la régularité des comptes portés dans le compte de gestion de l'exercice 2019 du **Budget-Annexe Lotissement « Les Craux Sud »**.

- 1) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 01 janvier 2019 au 31 décembre 2019 y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
- 2) Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2019 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;
- 3) Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Le Conseil Municipal à l'**Unanimité** décide de :

**Déclarer** que le compte de gestion du **Budget-Annexe Lotissement « Les Craux Sud »** dressé, pour l'exercice 2019 par le Receveur, visé et certifié par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

#### **1.5. Compte de gestion : Budget Principal**

Rapporteur : Max GILLES

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2019 du **Budget Principal** et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à réaliser et l'état des restes à payer.

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2019, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit dans ses écritures.

**Considérant** la régularité des comptes portés dans le compte de gestion de l'exercice 2019 du **Budget Principal**.

- 1) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 01 janvier 2019 au 31 décembre 2019 y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
- 2) Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2019 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;
- 3) Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Le Conseil Municipal à l'**Unanimité** décide de :

**Déclarer** que le compte de gestion du **Budget Principal** dressé, pour l'exercice 2019 par le Receveur, visé et certifié par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

### **1.6. Compte Administratif 2019 : Budget-Annexe de l'Eau**

Rapporteur : Max GILLES

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le projet de Compte Administratif qu'il a dressé pour l'exercice 2019 pour le **Service de l'Eau**,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, celui-ci quitte la séance.

Le Conseil Municipal à l'**Unanimité** décide de :

**Arrêter** le Compte Administratif du **Service de l'Eau** aux chiffres ci-après :

#### Section d'Exploitation

Dépenses : **56 417,63 €**

Recettes : **141 335,16 €**

#### Section d'Investissement

Dépenses : **833 009,14 €**

Recettes : **1 172 000,77 €**

### **1.7. Compte Administratif 2019 : Budget-Annexe de l'Assainissement**

Rapporteur : Max GILLES

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le projet de Compte Administratif qu'il a dressé pour l'exercice 2019 pour le **Service de l'Assainissement**,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, celui-ci quitte la séance.

Le Conseil Municipal à l'**Unanimité** décide de :

**Arrêter** le Compte Administratif du **Service de l'Assainissement** aux chiffres ci-après :

#### Section d'Exploitation

Dépenses : **17 085,06 €**

Recettes : **57 115,42 €**

Section d'Investissement

Dépenses : **825 315,53 €**

Recettes : **1 448 352,35 €**

**1.8. Compte Administratif 2019 – Budget-Annexe des Caveaux Funéraires**

Rapporteur : Max GILLES

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le projet de Compte Administratif qu'il a dressé pour l'exercice 2019 pour le **Service des Caveaux Funéraires**,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, celui-ci quitte la séance.

Le Conseil Municipal à l'**Unanimité** décide de :

**Arrêter** le Compte Administratif du **Service des Caveaux Funéraires** aux chiffres ci-après :

Section de Fonctionnement

Dépenses : **32 616,03 €**

Recettes : **32 614,66 €**

Section d'Investissement

Dépenses : **63 970,96 €**

Recettes : **32 614,66 €**

**1.9. Compte Administratif 2019 – Budget-Annexe Lotissement « Les Craux Sud »**

Rapporteur : Max GILLES

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le projet de Compte Administratif qu'il a dressé pour l'exercice 2019 pour le **Lotissement « Les Craux Sud »**,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, celui-ci quitte la séance.

Le Conseil Municipal à l'**Unanimité** décide de :

**Arrêter** le Compte Administratif du **Lotissement « Les Craux Sud »** aux chiffres ci-après :

Section de Fonctionnement

Dépenses : **00,00 €**

Recettes : **00,00 €**

Section d'Investissement

Dépenses : **00,00 €**

Recettes : **00,00 €**

**1.10. Compte Administratif 2019 - Budget Principal**

Rapporteur : Max GILLES

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le projet de Compte Administratif qu'il a dressé pour l'exercice 2019 pour le **Budget Principal de la Commune**,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, celui-ci quitte la séance.

**Arrêter** le Compte Administratif pour le **Budget Principal de la Commune** aux chiffres ci-après :

Section de Fonctionnement

Dépenses : **3 775 924,26 €**

Recettes : **4 437 447,18 €**

Section d'Investissement

Dépenses : **3 744 073,64 €**

Recettes : **3 696 692,55 €**

**1.11. Affectation du Résultat – Tous Budgets**

Rapporteur : Max GILLES

Les résultats de **fonctionnement** constatés à la clôture de l'exercice 2019 s'élèvent à :

Budget Principal de la Commune :	661 522,92 €
Budget annexe de l'eau :	84 917,53 €
Budget annexe de l'assainissement :	40 030,36 €
Budget annexe des caveaux funéraires :	-1,37 €

Les résultats **d'investissement** s'élèvent à :

Budget Principal de la Commune :	-47 381,09 €
Budget annexe de l'eau :	339 000,63 €
Budget annexe de l'assainissement :	623 036,82 €
Budget annexe des caveaux funéraires :	-31 356,30 €

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, Le Conseil Municipal à l'**Unanimité** décide de :

**Affecter** les résultats de fonctionnement du Budget principal et des budgets annexes selon les modalités suivantes :

Budget Principal de la Commune :

Affectation en réserves au compte 1068	786 470,81 €
Report en recettes d'investissement au compte 001	914 656,36 €

Budget annexe des caveaux funéraires :

Report en dépenses de fonctionnement au compte 002	1,37 €
Report en dépenses d'investissement au compte 001	31 356,30 €

**1.12. Budgets – Vote des taux d'imposition des trois taxes directes locales**

Rapporteur : Max GILLES

Lors du débat d'orientations budgétaires, le budget primitif 2020 a été établi sur la base d'un maintien des taux de la fiscalité locale sur ceux de 2019 qui sont comme suit :

- Taxe d'habitation : 13,60 %,
- Taxe sur le Foncier Bâti : 15,75 %,
- Taxe sur le Foncier Non-Bâti : 38,79 %.

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales ;

**Vu** le débat d'orientations budgétaires du 12 mai 2020 ;

**Vu** le projet du budget pour l'année 2020 ;

**Considérant** qu'il convient de fixer les taux des impôts locaux à percevoir au titre de l'année 2020 ;

Le Conseil Municipal à l'**Unanimité** décide de :

**Fixer** les taux des impôts directs locaux à percevoir au titre de l'année 2020 à :

- 13,60 % : taxe d'habitation,
- 15,75 % : taxe foncière bâti,
- 38,79 % : taxe foncière non bâti.

**Donner** tout pouvoir à Monsieur le Maire pour la mise en œuvre de cette décision.

### **1.13. Budget primitif 2020 – Budget-Annexe des Caveaux Funéraires**

*Rapporteur : Max GILLES*

Monsieur le Maire dépose sur le bureau du Conseil Municipal le projet de **Budget Primitif** pour le **Service des Caveaux Funéraires** qu'il a dressé pour l'exercice 2020,

Après avoir entendu l'exposé de M. Maire, le Conseil Municipal à l'**Unanimité** décide de :

**Arrêter** le **Budget Primitif** du **Service des Caveaux Funéraires** aux chiffres ci-après :

#### Section de Fonctionnement

Dépenses : **31 357,67 €**

Recettes : **31 357,67 €**

#### Section d'Investissement

Dépenses : **61 712,60 €**

Recettes : **61 712,60 €**

### **1.14. Budget primitif 2020 – Budget principal**

*Rapporteur : Max GILLES*

Monsieur le Maire dépose sur le bureau du Conseil Municipal le projet de **Budget Primitif** du **Budget Principal de la Commune** qu'il a dressé pour l'exercice 2020.

Après avoir entendu l'exposé de M. Maire, Le Conseil Municipal à l'**Unanimité** décide de :

**Arrêter** le **Budget Primitif** du **Budget Principal de la Commune** aux chiffres ci-après :

#### Section de Fonctionnement

Dépenses : **4 034 000 €**

Recettes : **4 034 000 €**

#### Section d'Investissement



Dépenses : **5 500 000,00 €**

Recettes : **5 500 000,00 €**

M. Le Maire précise que la Commune travaille sur le projet d'une nouvelle Crèche puisqu'il y a une demande importante des employés du secteur privé sur Eyragues.

Comme indiqué dans le tableau des inscriptions budgétaires du budget primitif, il est prévu de rénover la crèche existante et d'en construire une nouvelle.

## **2. Divers**

### **Informations diverses.**

Michel GAVANON fait part des actions menées pour la réouverture des écoles. Il précise que tout a été bien organisé. Concernant les masques, l'Association « Eyragues MultiMedia » pourra plutôt réaliser en 3D des visières pour le personnel et les enseignants.

Pierre PANCIN dit que la musique a été autorisée mais avec des restrictions drastiques qui la rendent impossible à organiser librement. Le Comité des fêtes est adhérent à FNCOF qui donne des informations juridiques. Apparemment ça devrait reprendre à partir du 10 juillet 2020 mais les règles de distanciation et de limitation des places sont dissuasives.

Françoise BASNEL remercie à son tour M. Le Maire et son Conseil Municipal des projets qu'ils ont faits ensemble et souhaite pleine réussite aux nouveau Conseillers.

Geneviève MARTINI, Maryse PACCHIONI et Madeleine JULLIAN et Remy GOLFETTO s'associent à ses remerciements.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 12h35.

La Secrétaire de Séance

Le Maire

Yvette POURTIER

Max GILLES